

## Janvier 2021



L'année 2021 s'ouvre dans des conditions difficiles. L'évolution de cette nouvelle maladie, avec l'apparition de variants, repousse encore plus loin la perspective d'une sortie de crise. La vaccination du plus grand nombre est désormais essentielle et urgente. Pourtant, là encore, les décisions de l'Etat ne sont pas à la hauteur. La ville de Colombes s'est portée candidate pour accueillir un centre de vaccination, pour protéger en priorité nos quelques 5 000 seniors colombiens. Or, sa candidature n'a pour l'instant, pas été retenue, sans plus d'explications. Il nous est dit que les Colombiens et Colombiennes peuvent se rendre dans les communes voisines pour se faire vacciner mais quand un rendez-vous est finalement obtenu, celui-ci est annulé, faute de vaccins disponibles dans ces centres validés. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une telle réponse. Une ville de 87 000 habitants, 3<sup>e</sup> ville des Hauts-de-Seine, doit pouvoir disposer d'un centre de vaccination.

Vous le savez, une suspicion de cas contact au variant sud-africain a été identifiée à la mi-janvier au sein du collège Jeanne d'Arc. L'Etat a décidé d'organiser une vaste opération de dépistage auprès des élèves de l'établissement et de leurs familles. Il a été demandé à la ville de mettre à disposition de l'Agence Régionale de Santé un lieu pour l'accueillir. C'est au gymnase Maintenon que les tests ont été réalisés sur quatre jours. Les premiers résultats intermédiaires sont rassurants. 1 938 personnes ont été testées en 5 jours : sur 1 854 tests analysés à ce stade, 4 cas se sont révélés positifs, mais aucune suspicion de variant n'a été identifiée. Je veux remercier ici toutes celles et ceux qui ont permis que cette opération ait été rendue possible dans des délais records. Je salue aussi le calme et l'esprit de responsabilité des Colombiens qui ont accepté de se plier à l'attente, parfois longue, et aux deux tests. Cette pandémie met à l'épreuve la solidité de notre capacité à faire société. Sachons y répondre ensemble, et ensemble, soyons plus forts.

**Patrick Chaimovitch**

Maire de Colombes

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

### DÉPLACEMENTS : MESURES GOUVERNEMENTALES

Le couvre-feu de 18h à 6h du matin est étendu à toute la France depuis le 16 janvier et pour deux semaines minimum. Si vous devez sortir pendant le couvre-feu, vous devez vous munir d'une attestation de déplacement couvre-feu, motivée par le travail, une consultation médicale, l'aide à une personne vulnérable, etc.

Pour plus d'infos : <https://www.interieur.gouv.fr>

### VACCINATIONS

Depuis le 18 janvier, les personnes de plus de 75 ans ainsi que les personnes qui risquent de développer une forme grave de la maladie, peuvent se faire vacciner. En théorie, il faut prendre RDV, de préférence en ligne sur le site Sante.fr, ou appeler le numéro vert 0800 009 110. Colombes ne disposant pas encore de centre de vaccination, vous serez dirigés vers le centre d'une commune voisine. Dans la pratique, les rendez-vous dans les centres de vaccination dépendent du stock de vaccins disponibles.

Pour plus d'infos : [colombes.fr](http://colombes.fr)

NB : L'hôpital Louis Mourier vaccine uniquement les professionnels de santé et médicaux-sociaux de plus de 50 ans : il est donc inutile de les appeler pour les personnes de plus de 75 ans.

### PRÉVENTION – DÉPISTAGE

Les gestes barrières doivent continuer d'être rigoureusement respectés. À l'apparition de symptômes, pratiquez un test. Les lieux de test sont nombreux à Colombes :

- 2 centres éphémères de dépistage aux Fossés-Jean, 107 avenue de Stalingrad, et au Centre-Ville, place du Souvenir
- 2 autres laboratoires d'analyses médicales au Petit-Colombes, 456, rue Gabriel Péri et aux Fossés-Jean, 119, boulevard Marceau,
- Tests antigéniques dans 11 pharmacies disséminées dans toute la ville.

Plus d'infos sur [Colombes.fr](http://colombes.fr)

### CRÈCHES, ÉCOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS : QU'EST-CE QUI CHANGE ?

Pour le temps du midi :

- Les horaires de la pause de midi restent les mêmes, sauf exception.
- Au réfectoire, les enfants sont placés par classe et ne se mélangent pas. Les tables sont séparées d'un mètre.
- Les enfants gardent leur masque dans le réfectoire et jusqu'au moment de manger.
- Vous ne payez que les repas effectivement pris par votre enfant. Un repas réservé mais non consommé ne vous sera pas facturé.

Les sorties en élémentaire : si votre enfant fréquente les ateliers du soir, il vous sera désormais possible de venir le chercher avant la fin de l'atelier, afin de pouvoir rentrer chez vous avant 18h.

Les crèches conservent leurs horaires d'ouverture : si vous venez chercher votre enfant après 18h, assurez-vous d'être muni d'une attestation de déplacement couvre-feu.

### ACTIVITÉS SPORTIVES

Le sport sur l'espace public est autorisé entre 6h et 18h. La pratique est également possible au sein des équipements sportifs de plein air (fermeture des installations à 17h30).

Concernant les installations intérieures, les activités sportives sont suspendues, sauf pour certains publics spécifiques : sportifs de haut niveau, personnes en situation de handicap ou munies d'une prescription médicale\* et celles devant s'exercer pour des raisons professionnelles.

\*La piscine reste ouverte les mardis et jeudis entre 12h et 14h pour ce public sur réservation (<https://www.colombes.fr/sports/piscine-1110.html>)

### ACTIVITÉS CULTURELLES

**Conservatoire** : seuls les cours débutant avant 18h pour les mineurs et les élèves du 3<sup>e</sup> cycle sont maintenus en présentiel. Les cours commençant à 18h sont en visio. Quelques exceptions cependant, notamment pour les pratiques vocales. Certains horaires de cours peuvent être modifiés. Plus d'infos : Conservatoire Charles Aznavour au 01 47 60 83 83 ou [conservatoire@mairie-colombes.fr](mailto:conservatoire@mairie-colombes.fr)

**Associations** : dans les salles associatives, les activités culturelles pour les mineurs peuvent continuer en présentiel dans le respect des horaires du couvre-feu (aucune possibilité au-delà de 18h).

Les activités sportives scolaires ou extrascolaires en intérieur sont interdites pour les mineurs.

**Les médiathèques** restent ouvertes mais avec des horaires adaptés : elles ferment désormais à 17h45 pour laisser le temps à chacun de rentrer chez soi.

**Le cinéma Hélios** reste fermé, les salles de spectacle également.

### COMMERCES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les commerces doivent fermer à 18h. La vente à emporter n'est plus possible après cet horaire, mais les livraisons peuvent se poursuivre jusqu'à 22h. La liste des restaurants proposant la livraison est disponible sur le site de la ville de Colombes : [colombes.fr](http://colombes.fr)

● La marketplace <https://lespetitscommercesdecolombes.fr/> est en ligne depuis décembre et rassemble un grand nombre de produits proposés en click and collect par les commerçants de la ville.

● Les entreprises en difficulté en janvier 2021 peuvent avoir recours au **Fonds de solidarité** : y ont droit les entreprises fermées administrativement (restaurants notamment) et celles appartenant aux secteurs les plus touchés (événementiel, tourisme, etc). L'aide peut aller jusqu'à 10 000 euros par mois, ou jusqu'à 20 % du chiffre d'affaire de 2019. Le formulaire de demande d'aide au titre de décembre est disponible depuis le 15 janvier 2021 sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)